

LE COURS DE RELIGION CATHOLIQUE

Finalités du cours

Tout en respectant chacun dans ses choix, le cours de religion catholique veut offrir à tous les conditions, particulièrement sur le plan intellectuel, qui permettent de se situer librement et en connaissance de cause face au fait chrétien.

Le cours de religion a comme finalité première d'aider l'élève à structurer son identité par la recherche et la construction de sens à propos de situations existentielles.

Dans cette optique et loin de tout prosélytisme, il privilégie la dynamique de confrontation, d'interpellation et de dialogue entre culture, foi chrétienne et existence. Le donné chrétien est envisagé non pas de manière dogmatique pour lui-même, mais comme ressource possible de sens dans le processus de structuration humaine.

A cette fin, le programme propose 10 thématiques, chacune étant envisageable selon deux entrées. Ces thématiques sont de grands enjeux existentiels.

Par année et en fonction des demandes de croissance des élèves, le titulaire du cours opérera les choix de thématiques qui seront travaillées. Elles le seront comme telles ou par le biais d'un thème impliquant plusieurs thématiques.

Au sein de ces parcours, le seul objet d'évaluation sera celui des compétences, terminales et disciplinaires. Les compétences disciplinaires seront travaillées pour permettre le déploiement progressif des compétences terminales concernées.

Objectif du cours

Le cours de religion, avec sa spécificité disciplinaire, contribue au projet scolaire global. Il s'agit de construire avec l'élève les savoirs et savoir-faire qui lui permettront au fil des degrés d'acquiescer l'autonomie nécessaire pour résoudre seul des situations problèmes.

Apprendre à s'interroger, apprendre à chercher l'information, apprendre à confronter et critiquer les informations, apprendre à synthétiser les résultats d'une recherche, apprendre à communiquer : telles sont les grandes compétences dont on visera l'acquisition.

Les compétences

Macrocompétences

On entend par macrocompétences, des compétences globales qui mettent en jeu un ensemble de compétences plus spécifiques. Ces macrocompétences sont d'ordre méthodologique ; elles sont comme les étapes permettant de résoudre une situation problème et de communiquer le résultat.

Elles se déclinent comme suit :

- S'interroger / Se questionner.
- S'informer.
- Confronter.
- Synthétiser.
- Communiquer.

Compétences terminales

Le manuel du programme pour le cours de religion catholique a retenu cinq compétences terminales qui concrétisent les macrocompétences. Si leur maîtrise maximale relève de la fin du cursus scolaire, il va de soi que cet objectif s'envisage selon des paliers de maîtrise déterminés par le programme. Ce sont les degrés de maîtrise des compétences terminales. Ils correspondent au niveau de maîtrise par degré d'études.

Elles se déclinent comme suit :

- Formuler une question d'existence.
- Élargir à la culture.
- Comprendre le Christianisme en ses trois axes.
- Organiser une synthèse porteuse de sens
- Communiquer.

Compétences disciplinaires

Onze compétences disciplinaires ont été retenues par le programme. Elles permettent le déploiement et l'acquisition progressive de deux des cinq compétences terminales (voir les tableaux ci-dessous).

Il ne s'agit pas de mettre en œuvre chacune de ces compétences disciplinaires pour chaque thème travaillé. Les compétences disciplinaires et les procédures qui y correspondent seront choisies parce que les plus appropriées au thème et à la question travaillée.

Le degré de maîtrise des compétences

Le degré de maîtrise des compétences explicite avec une certaine précision ce qu'il est attendu que l'élève puisse faire en fonction du degré dans lequel il se trouve. Ceci est formulé dans les tableaux ci-après.

L'évaluation et les critères d'évaluation

Le cours de religion adopte un mode d'évaluation conforme au «Décret définissant les missions prioritaires de l'Enseignement Fondamental et de l'Enseignement Secondaire et organisant les structures propres à les atteindre », du 24 juillet 1997.

L'objet de l'évaluation

Au fil et au terme des parcours envisagés le seul objet d'évaluation sera celui des compétences, terminales et disciplinaires.

Évaluation à valeur formative et évaluation sommative à valeur certificative.

- L'évaluation à valeur formative a comme objectif d'aider l'élève à se situer dans le processus d'intégration des compétences travaillées. Elle n'entre pas en ligne de compte pour déterminer la réussite ou l'échec en fin d'année scolaire. Elle permet de dépister les éventuelles lacunes et de donner des indications sur les ajustements nécessaires.
- L'évaluation à valeur certificative détermine la réussite ou l'échec. Elle peut porter sur une compétence disciplinaire, sur une compétence terminale ou sur la mise en œuvre d'un ensemble de compétences (dans le cadre de tâches plus complexes).

Les critères d'évaluation

Selon les contingences de notre mode de scolarité, la compétence ne peut être évaluée que par la médiation d'une production. Le contrat d'évaluation, ce sont les critères. Les critères sont les qualités attendues du travail.

Pour chaque travail, les critères sélectionnés pour l'évaluation seront communiqués aux élèves. En voici la liste générale et le sens tels que communiqués par la FESEC - Secteur "Religion".

- **La pertinence** : ce qui est mis en œuvre par l'apprenant se rapporte exactement à la compétence sollicitée ou à la consigne donnée.
- **La profondeur** : fait appel à des notions intégrées au-delà du « déjà vu ».
- **L'envergure** : (extension, transfert, intégration) : se réfère à l'étendue de la gamme des concepts relatifs à la compétence envisagée.
- **La précision** : vise la netteté dans le traitement du sujet, la justesse et la concision du propos.
- **La cohérence** : a trait à la logique des liens et de l'organisation entre les différents éléments traités pour former un tout structuré.
- **La langue** : doit être traitée correctement comme outil efficace de la communication.
- **L'autonomie** : capacité à chercher, à travailler, à développer des stratégies, à construire une argumentation, etc. sans l'aide de l'enseignant. Ce critère va de soi dans la tâche d'intégration.
- **L'originalité** : capacité d'aborder, de présenter les choses de façon personnelle, tant au niveau du fond que de la forme.

Le dossier d'apprentissage

Le dossier d'apprentissage est le complément indispensable du bulletin qui doit rester synthétique. C'est au dossier d'apprentissage qu'on trouvera l'explicitation des cotes du bulletin.

Il contiendra les informations ci-dessus, les travaux de l'élève, les tableaux récapitulatifs des évaluations. Ces derniers seront complétés par l'élève lui-même. Il y trouvera l'opportunité de faire le point sur ses apprentissages, de décoder ses lacunes et de concevoir comment il peut y remédier.

Communication au bulletin

Au bulletin, la formulation des compétences évaluées est reprise sous la forme globale des macrocompétences (voir ci-dessus). La compréhension plus approfondie des résultats peut se faire via les épreuves elles-mêmes et les tableaux récapitulatifs du dossier d'apprentissage.

Les appréciations du travail de l'élève seront communiquées selon deux modes.

- Pour les évaluations à valeur formative : un tableau mentionnant, pour chaque période et selon la ou les compétences travaillées, une appréciation globale de maîtrise selon l'échelle « Très bien, Bien, Suffisant, Faible, Insuffisant ».
- Pour les évaluations à valeur certificative : un tableau mentionnant, pour chaque compétence, le détail de tous les résultats obtenus au fil des évaluations. Cette présentation permet à l'élève et à ses parents de faire aisément le point sur les résultats obtenus en les confrontant aux critères de réussite communiqués dans le bulletin. Chaque tâche est pondérée selon son importance dans le parcours.